

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression: 25.05.2023

Révision: 25.05.2023

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** PEKA-Reaktionsspaltmittel, Réf. 230-125

· **UFI:** FWV0-P031-A00T-T2G5

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Uniquement pour usage industriel

· **Emploi de la substance / de la préparation** Agents de floculation

· 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

· Fournisseur:

PEKA Pinselfabrik AG

Industriestrasse 41

CH-9642 Ebnat-Kappel

Telefon: +41 71 992 05 05

Courrier électronique : info@peka.ch

Page d'accueil : www.peka.ch

· **Service chargé des renseignements:** Laboratoire Chimie de l'eau

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'urgence du fournisseur : +41 55 286 18 18

Centre Suisse d'Information Toxicologique (24h / 7 jours): +41 44 251 51 51 ou 145

(Suisse et Lichtenstein)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou de la préparation

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS05

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

sulfate d'aluminium

dihydroxyde de calcium

· **Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression: 25.05.2023

Révision: 25.05.2023

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Nom du produit: PEKA-Reaktionsspaltmittel, Réf. 230-125

(suite de la page 1)

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Indications complémentaires:

UFI

FWV0-P031-A00T-T2G5

· **2.3 Autres dangers** Le produit forme une surface glissante.

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Préparations

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 10043-01-3 EINECS: 233-135-0 Reg.nr.: 01-2119531538-36-xxxx	sulfate d'aluminium ⚠ Met. Corr.1, H290; Eye Dam. 1, H318	>25-≤50%
CAS: 1305-62-0 EINECS: 215-137-3 Reg.nr.: 01-2119475151-45-xxxx	dihydroxyde de calcium ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	>10-<20%
CAS: 14807-96-6 EINECS: 238-877-9 Reg.nr.: 01-2120140278-58-xxxx	talc (Mg ₃ H ₂ (SiO ₃) ₄) substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	>2,5-≤10%
CAS: 124-04-9 EINECS: 204-673-3 Numéro index: 607-144-00-9 Reg.nr.: 01-2119457561-38-xxxx	acide adipique ⚠ Eye Irrit. 2, H319	≤2,5%

Indications complémentaires:

Le produit contient moins de 1% p / p RCS (de la silice cristalline respirable).

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

· **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression: 25.05.2023

Révision: 25.05.2023

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Nom du produit: PEKA-Reaktionsspaltmittel, Réf. 230-125

(suite de la page 2)

- **Après ingestion:**
Rincez-vous la bouche et buvez 1 à 2 verres d'eau.
Ne pas faire vomir.
Retournez une personne qui vomit et qui est allongée sur le dos sur le côté.
Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
le traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure, comme par exemple:
oxydes de soufre
Chlorure d'hydrogène (HCl)
Oxyde d'azote (NO_x)
Cyanure d'hydrogène (HCN)
Oxydes de carbone (CO_x)
Le produit forme une surface glissante.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.
- **Autres indications**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Eviter la formation de poussière.
Veiller à une aération suffisante.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
En cas d'échappement de gaz ou de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Déversements : Ne pas nettoyer à l'eau Masque anti-poussière et lunettes de protection bien ajustées. Balayer et placer dans des conteneurs appropriés pour l'élimination.
Résidus:
Après le nettoyage: Nettoyez les résidus avec de l'eau.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

(suite page 4)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression: 25.05.2023

Révision: 25.05.2023

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Nom du produit: PEKA-Reaktionsspaltmittel, Réf. 230-125

(suite de la page 3)

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Eviter la formation de poussière.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.

· **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Stocker au sec.

Protéger contre le gel.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

10043-01-3 sulfate d'aluminium

VME (Suisse)	Valeur à long terme: 2e mg/m ³ Als Al berechnet
--------------	---

1305-62-0 dihydroxyde de calcium

VME (Suisse)	Valeur à long terme: 5 e mg/m ³ SSc;
--------------	--

14807-96-6 talc (Mg3H2(SiO3)4)

VME (Suisse)	Valeur à long terme: 2 a mg/m ³ SSc;
--------------	--

124-04-9 acide adipique

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 6 e mg/m ³ Valeur à long terme: 3 e mg/m ³ SSc;
--------------	--

· **DNEL**

10043-01-3 sulfate d'aluminium

Oral	DNEL long term	0,3 mg/kg bw/d (gen) 0,5 mg/kg bw/d (travailleur)
Inhalatoire	DNEL long term	1,1 mg/m ³ (gen) 1,8 mg/m ³ (travailleur)

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression: 25.05.2023

Révision: 25.05.2023

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Nom du produit: PEKA-Reaktionsspaltmittel, Réf. 230-125

(suite de la page 4)

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

- **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Épaisseur recommandée: > = 0,35 mm

Caoutchouc naturel (Latex)

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,5 mm

Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,5 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes.

Les gants doivent être remplacés au premier signe d'usure.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales**

· Couleur:	Blanc
· Odeur:	Inodore
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
· Inflammabilité	Non déterminé.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair	Non applicable.
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	7,5-9,0 @ 0,5%
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non applicable.
· Dynamique:	Non applicable.

(suite page 6)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression: 25.05.2023

Révision: 25.05.2023

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Nom du produit: PEKA-Reaktionsspaltmittel, Réf. 230-125

(suite de la page 5)

· Solubilité	
· l'eau:	Partiellement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non applicable.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité:	Non déterminée.
· Densité relative	Non déterminé.
· Masse volumique:	900 kg/m ³
· Densité de vapeur.	Non applicable.
· Caractéristiques des particules	Voir point 3.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme:	Poudre
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
· Changement d'état	
· Vitesse d'évaporation	Non applicable.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter**
Protéger de l'humidité.
gel
- **10.5 Matières incompatibles:** acides
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
En cas d'incendie, il peut être libéré:

(suite page 7)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression: 25.05.2023

Révision: 25.05.2023

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Nom du produit: PEKA-Reaktionsspaltmittel, Réf. 230-125

(suite de la page 6)

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
 Oxydes de soufre (SOx)
 Oxydes nitriques (NOx)
 Gaz hydrochlorique (HCl)
 (le cas échéant HCN)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

· **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

10043-01-3 sulfate d'aluminium

Oral	LC50	6.200 mg/kg (rat)
Dermique	LC50	>5.000 mg/kg (lapin)

1305-62-0 dihydroxyde de calcium

Oral	LC50	7.340 mg/kg (rat)
Dermique	LC50	>2.500 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 / 4 h	>5 mg/l (rat)

124-04-9 acide adipique

Oral	LC50	11.000 mg/kg (rat)
		>2.000 mg/kg (lapin)

· **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

10043-01-3 sulfate d'aluminium

toxicité pour les poissons	235 mg/l (Poisson Mosquito (<i>Gambusia affinis</i>))
	>562 mg/l (Zebrafish (<i>Danio rerio</i>))

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression: 25.05.2023

Révision: 25.05.2023

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Nom du produit: PEKA-Reaktionsspaltmittel, Réf. 230-125

(suite de la page 7)

toxicité daphnies	106 mg/l (Puces d'eau (daphnies magna)) (NOEC / 7d)
toxicité pour les algues	24 mg/l (Algue verte Pseudokirchneriella subcapit) (EC50 / 72h)
1305-62-0 dihydroxyde de calcium	
toxicité pour les poissons	50,6 mg/l (poissons (leuciscus idus)) 160 mg/l (Poisson Mosquito (Gambusia affinis))
toxicité daphnies	49,1 mg/l (Puces d'eau (daphnies magna)) (EC50 / 48h)
toxicité pour les algues	184,57 mg/l (Algue verte Pseudokirchneriella subcapit) (EC50 / 72h)
124-04-9 acide adipique	
toxicité pour les poissons	≥1.000 mg/l (Zebrafish (Danio rerio))
toxicité daphnies	46 mg/l (Puces d'eau (daphnies magna))
toxicité pour les algues	59 mg/l (Les algues vertes, Selenastrum capricorn)
EC50 / 3 h	4.747 mg/l (Organismes de boues activées)

· **12.2 Persistance et dégradabilité**

Produit inorganique. N'est pas éliminé de l'eau par des procédures de nettoyage biologiques.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Ne s'accumule pas dans les organismes.

· **12.4 Mobilité dans le sol** solubles dans l'eau

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· **12.7 Autres effets néfastes**

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Evacuation conformément aux réglementations locales et nationales. Contacter l'élimination des déchets entreprise. Peut être mis en décharge ou incinérés conformément aux réglementations locales.

· **Catalogue européen des déchets**

HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
-----	--

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Emballages non nettoyés doivent être éliminés comme le produit.

· **Produit de nettoyage recommandé:** eau

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

(suite page 9)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression: 25.05.2023

Révision: 25.05.2023

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Nom du produit: PEKA-Reaktionsspaltmittel, Réf. 230-125

(suite de la page 8)

- | | |
|--|-----------------|
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | |
| · Classe | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement | Non applicable. |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Non applicable. |
| · "Règlement type" de l'ONU: | néant |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Tous les ingrédients du produit ont été enregistrés auprès de l'Agence européenne des produits chimiques, préenregistrés ou exemptés des enregistrements.

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

- **Prescriptions nationales:**

- **Classement des liquides pouvant polluer les eaux:** classe B (Classification propre)

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Placements sur le marché UFI :

Allemagne, Autriche, Bulgarie, Danemark, Espagne, France, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression: 25.05.2023

Révision: 25.05.2023

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Nom du produit: PEKA-Reaktionsspaltmittel, Réf. 230-125

(suite de la page 9)

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· **Service établissant la fiche technique:** Chimie de l'eau Lab

· **Date de la version précédente:** 27.10.2022

· **Numéro de la version précédente:** 10

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

CH/FR